



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 19.519

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN***

==°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

Individuels

- | | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Jusqu'à 6 ans | Gratuit |
| ➤ Tarif unique 6 ans et plus | 5,00 € |
| ➤ Pour les ¾ h de fin de séance | 3,00 € |

Groupes

- | | |
|---------------------------|---------|
| ➤ Le carnet de 10 entrées | 40,00 € |
|---------------------------|---------|

Cartes à la journée

10,00 €

Enfants des écoles de ROYAN

Exonération

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 70632 – Fonction 4145 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 30 septembre 2019

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 octobre 2019

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

